

Commune de WINGEN SUR MODER

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2024

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 13

**Date de
Convocation :**

18/06/2024

**La Séance est
ouverte à :**

19 h 30

Le 26 juin 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, Mme LEININGER Florence, Conseillère municipale déléguée, Mme CRENNER Josiane, Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. HOPP Mathieu, M. LEININGER Christian, Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Absents Pouvoir :

M. Nicolas BARIDO a donné Pouvoir à M. Christian DORSCHNER

Absents excusés :

Mme BRUNNER Magdolna
Mme Séverine DETTWILLER
M. Sébastien JOAN

Absents :

Mme Emma BANZET
M. Jean-Marie KLEIN

Secrétaire de Séance : Mme Catherine FRANCOIS.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2024
2. Construction du Pôle Associatif et Médical : réalisation d'un emprunt
3. Déclassement partiel de la voirie communale d'une portion de la « rue de l'Ancienne Ecole » : fin de la procédure suite à l'enquête publique
4. Gestion de l'accueil périscolaire du matin, avant la classe, à compter de la rentrée de septembre 2024
5. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
6. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à la Majorité (1 Abstention : M. C. LEININGER).

POINT 2**CONSTRUCTION DU POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL : REALISATION D'UN EMPRUNT**

Le maire informe que, comme évoqué lors de la séance budgétaire, voici le moment de contracter un prêt pour la construction du pôle associatif et médical. Il dit que le montant à emprunter est de 1 235 000 € ; la durée de remboursement sera de 25 ans.

Il informe avoir sollicité les trois banques consultées habituellement et donne connaissance de leurs retours :

- * le Crédit Mutuel n'est pas en mesure de donner une suite favorable car le financement était assorti de la réserve que le restaurant Au Wingenerhof soit vendu.
- * le Crédit Agricole ne peut financer qu'à hauteur de 500 000 € maximum.
- * la Caisse d'Epargne ne peut pas financer au delà de 1 000 000 d'€.

Il informe avoir aussi demandé une offre à la Banque des Territoires qui elle, accepte de prêter les fonds nécessaires pour cette construction. Son offre comprend 2 propositions :

- un prêt avec des échéances de remboursement à amortissement prioritaire : l'amortissement constant permet d'avoir un montant de capital remboursé identique à chaque échéance tandis que les intérêts diminuent progressivement avec le solde restant dû. Cela permet de diminuer les frais financiers in fine et d'adosser l'amortissement financier à l'amortissement technique du bien. Cependant, les annuités à rembourser sont plus élevées en début de prêt.

La 1^{ère} annuité serait de 91 390.00 € et la dernière de 51 079.60 €.

- un prêt avec des échéances de remboursement en annuité constante : les échéances restent les mêmes tout au long de la durée du prêt, sous réserve d'une révision du taux du livret A qui fera varier les intérêts. L'amortissement progressif permet de réduire le montant du capital à rembourser dans les premières années de la vie de l'emprunt et donc de « soulager » la section d'investissement.

Toutefois, le montant total des intérêts payés au cours de la durée du prêt est plus élevé par rapport à l'amortissement constant. Toutes les annuités seraient de 74 121.46 €.

Le maire propose de choisir la proposition n° 2, c'est-à-dire celle où les échéances sont les mêmes pendant toute la durée du prêt.

M. Sylvain Cunrath dit que si la vente du Wingenerhof avait été actée, la proposition n° 1 aurait pu être choisie.

M. Pascal Thomas demande à quelle hauteur la Commune peut s'endetter. Le maire répond que la Commune est loin d'être endettée, dixit M. Doublecourt, le Conseiller aux Décideurs Locaux.

Mme Catherine François trouve que la proposition n° 2 laisse un peu plus de marge de manœuvre.

M. Pascal Thomas demande si ce prêt de 1 235 000 € sera le seul pour cette construction. Le maire dit que non, il y aura le prêt relais à faire avant d'obtenir les subventions.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire sur la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 1.235 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'un pôle associatif et médical,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 235 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL Prêt Relance Verte

Montant : 1 235 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Dédit (échéance prioritaire)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal, à la Majorité (1 Abstention : Mme S. PFEIFER), autorise son maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

POINT 3**DECLASSEMENT PARTIEL DE LA VOIRIE COMMUNALE D'UNE PORTION DE LA « RUE DE L'ANCIENNE ECOLE » : FIN DE LA PROCEDURE SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Le maire informe que dans le cadre de l'enquête publique obligatoire pour déclasser une portion de la rue de l'Ancienne Ecole, le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences pour recevoir le public.

Il rappelle que le rapport du commissaire enquêteur a été envoyé par mail et rappelle ce qu'il y dit :

- aucune observation ou réclamation n'a été consignée sur le registre d'enquête
- aucun courrier n'a été réceptionné, ni par la mairie, ni par lui-même
- une seule personne, à savoir le voisin, M. Claude Baltzer, est venu le rencontrer lors de sa permanence du 16 avril 2024
- aucune personne n'a consulté le dossier d'enquête publique lors des heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Dans ce même rapport, il émet un avis favorable à la demande de déclassement d'une portion de la rue de l'Ancienne Ecole.

Mme Christine Doerflinger s'interroge sur l'adresse de M. Baltzer si la rue de l'Ancienne Ecole n'existe plus. Le maire répond que cette rue ne disparaît pas, elle devient juste une impasse. Il n'y aura pas de changement pour M. Baltzer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider définitivement le déclassement de la portion de la rue depuis la rue Principale jusqu'à la borne parcellaire de la propriété de M. Baltzer. Cette nouvelle superficie entrera dans le domaine privé de la commune.
- d'autoriser l'arpentage de cette partie déclassée.
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce point.

POINT 4**GESTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN, AVANT LA CLASSE, A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2024**

Le maire rappelle que le projet de règlement intérieur rédigé par Mme Dominique Schmitt-Merx suite à la réunion de la commission « périscolaire et juniors » qui s'était réunie le 12 juin dernier a été envoyé par mail.

Le maire propose de valider le règlement intérieur et la fiche de renseignements afin que l'on puisse les diffuser aux familles qui attendent de pouvoir inscrire leurs enfants à cet accueil du matin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le règlement intérieur et la fiche de renseignements.

POINT 5**COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 7 rue Principale
 - Terrain lieu-dit Dell
 - Maison 13 rue de la Gare
 - Maison 15 rue du Petit Passage
 - Maison 18 rue de Zittersheim
 - Maison 5 rue du Muguet.

- Le maire a mis à disposition, gratuitement, la salle du centre socioculturel :
 - Pour un atelier « ciné-débat senior » organisé par la Com Com le vendredi 14 juin 2024, de 13h à 17h.

POINT 6**DIVERS**

- Le maire informe que la Commune va acquérir des arceaux à vélos par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.
M. Sylvain Cunrath demande où ils seront installés.
Le maire répond que ce sera à l'école.
Mme Christine Doerflinger demande s'il y en aura aussi au gymnase.
Le maire répond que oui.

- Le maire donne lecture d'un courrier adressé par les riverains de la rue de Zittersheim concernant la circulation dans cette rue.
M. Pascal Thomas interroge sur ce qu'il y a lieu de faire pour vraiment faire ralentir la circulation.
Le maire répond qu'il faudrait installer des dos d'âne ou des coussins berlinois.
Ce à quoi M. Pascal Thomas répond que si les riverains demandent cela, qu'ils ne viennent pas râler après à cause du bruit. Il pose la question quant à l'installation de feux tricolores.
Le maire répond que c'est juste impossible au vue de la configuration.
Mme Christine Doerflinger suggère l'installation d'un radar pédagogique.
Le maire dit que ça ne sert à rien.
Le maire propose que la commission « sécurité » se réunisse afin de trouver une solution à ce problème.

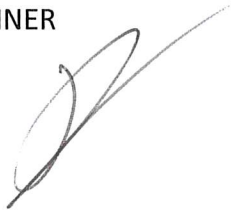
Mme Christine Doerflinger informe que dans la rue du Bachfeld, le sens unique n'est pas respecté ; certaines personnes font une marche arrière devant la boulangerie pour retourner sur la rue Principale.

Mme Catherine François demande quand débiteront les travaux dans la rue des Tisserands.
Le maire répond que c'est acté pour le mois de septembre. Il informe qu'une réunion publique sera organisée pour les riverains afin de leur donner les explications utiles et nécessaires.
M. Pascal Thomas demande comment vont faire les gens qui doivent recharger leur véhicule et qui n'auront pas accès à leur domicile tout le temps.
Le maire répond que ce genre de question sera abordé lors de cette réunion publique.

- Le maire souhaite donner les dernières nouvelles dans le dossier « vente du Restaurant au Wingenerhof ». Il informe avoir vu, avec M. Sylvain Cunrath, le restaurateur ; celui-ci persiste à vouloir faire baisser le prix. Il affirme que deux banques (FBI et Alsabail) ont estimé le bâtiment à 1 100 000 €. Il demande que la Commune lui fournisse une expertise du Domaine.
Le maire pense que cette expertise est à double tranchant.
M. Sylvain Cunrath informe que le restaurateur emploie 22 personnes, qu'il a beaucoup investi, qu'il a refait la cuisine sans participation de la Commune et que sa volonté d'acquérir le bien est réelle.
M. Pascal Thomas pense que c'est bien que le Domaine fasse une expertise.
Mme Dominique Schmitt-Merx rappelle qu'il faudrait quand même que la vente se fasse le plus rapidement possible.
- Le maire informe que le promoteur Alila ne va plus gérer le prochain lotissement. C'est le groupe Realites qui va s'en occuper et le bailleur social sera Vosgelis.
- Mme Christine Doerflinger souhaite fixer la date de la prochaine fête des aînés. La date retenue est le dimanche 1^{er} décembre.
- Mme Christine Doerflinger informe qu'une délégation de l'US Memory sera présente le 21 septembre. Un dépôt de gerbe aura lieu à la place du souvenir à 10h, suivi d'un vin d'honneur. Le maire informe que cette manifestation sera organisée en collaboration avec Linda et Jacky Bergmann.
Mme Christine Doerflinger informe qu'en janvier 2025 aura lieu le 80^{ème} anniversaire de la libération de Wingen. Elle propose que la commission « fêtes et cérémonies » se charge d'organiser les festivités. Mme Linda Bergmann en fera aussi partie.
M. Pascal Thomas souhaite aussi y participer.
La date de la première réunion est fixée au mardi 3 septembre à 19h30.
- Dans le dossier « désenclavement Laliq », M. Sylvain Cunrath informe que la réunion du 17 juin a été annulée en raison du devoir de réserve électorale ; elle devrait être reportée au mois de septembre.
- Le maire informe que le nouveau sous-préfet sera installé le lundi 1^{er} juillet 2024.
- Dans le dossier « Munsch-Gulden », le maire informe que de nouvelles analyses ont eu lieu. Il n'y a eu aucune mauvaise surprise. La Moder est très saine, la pollution n'a pas augmenté.
- M. Pascal Thomas souhaite faire un rappel sur le rôle des commissions : la commission propose et le conseil municipal valide.
- Concernant la chaufferie commune, le maire informe que le projet va être porté par la CeA. La Commune mettra juste le terrain à disposition.
- Le maire informe le projet de gendarmerie mobile est acté ; un permis modificatif est en cours d'instruction.
- Concernant les festivités de la Pentecôte liées au jumelage, le maire informe que toutes les factures n'ont pas encore été reçues et payées.
M. Sylvain Cunrath propose de faire un point à la rentrée.
Mme Dominique Schmitt-Merx informe qu'elle parlera de la régie au même moment.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h42.

Le Maire,
Christian DORSCHNER



La secrétaire de séance,
Catherine FRANCOIS

